

**DECLARATION SUR L'HONNEUR
DE NON CONDAMNATION ET DE FILIATION DU GERANT**
Souscrit en application de l'article 17 de l'arrêté du 09.02.88 relatif au registre du commerce

NOM :
(Nom patronyme suivi du nom d'usage du gérant)

PRENOMS :
(Du gérant)

NE(E) LE : A :
(Ville + département ou pays)

NATIONALITE :

FILS / FILLE DE :
(Nom et Prénom du Père)

ET DE :
(Nom de jeune Fille et Prénom de la Mère)

DOMICILE PERSONNEL DU GERANT (à remplir obligatoirement) :
.....
.....

Qui demande son inscription au Registre du Commerce et des Sociétés et déclare sur l'honneur, conformément à l'arrêté du Garde des Sceaux Ministre de la Justice susvisé relatif au Registre du Commerce et des Sociétés n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire, soit l'exercice d'une activité commerciale ou professionnelle soit de gérer, administrer ou diriger une personne morale assujettie à l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. La déclaration souscrite par les gérants de sociétés civiles ne vise pas l'interdiction d'exercer une activité commerciale.

FAIT A :
LE : / /

SIGNATURE DU DECLARANT :

Article de l'ordonnance n°58-1352 du 27 décembre 1958 réprimant certaines infractions en matière de Registre du Commerce (journal officiel du 29 décembre 1952).
Quiconque donne de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au Registre du Commerce et des Sociétés, est puni d'une amende de 75 € à 4 500 € et d'un emprisonnement de 10 jours à 6 mois, ou l'une de ces deux peines seulement.